

## PREAMBULE

Le Collège Duhamel est une communauté éducative laïque ayant pour objectif la formation culturelle, intellectuelle, morale, civique et physique de tous les collégiens dans le cadre des textes réglementaires internationaux et nationaux qui rappellent notamment que :

- ❖ « Toute personne a droit à l'éducation (...). »
- ❖ « Les Etats reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation (...). »

En tant qu'établissement public, le collège a pour missions :

- ❖ D'assurer la formation des élèves dans les meilleurs conditions possibles et de les aider à construire leur projet d'orientation.
- ❖ De participer à leur éducation et de contribuer à les préparer à leur responsabilité de futur citoyen.

"Conformément aux dispositions de l'Article L. 141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Lorsqu'un élève méconnaît l'interdiction posée à l'alinéa précédent, le chef d'établissement organise un dialogue avec cet élève avant l'engagement de toute procédure disciplinaire".

Pour que chacun puisse bénéficier pleinement de ces droits fondamentaux, il est indispensable que tous acceptent un certain nombre de règles et s'y conforment.

Toutes les sociétés ont des lois. Au collège, la loi qui nous permet de vivre ensemble, c'est le règlement intérieur.

Celui-ci définit pour chacun d'entre nous (personnels, élèves, parents) des droits et des devoirs.

<b>DROIT à l'EDUCATION et DEVOIRS</b>
---------------------------------------

- 1) EDUCATION  
2) ASSIDUITE

*Le collège est un lieu de travail et d'apprentissage. Pour en bénéficier, il faut aussi en accepter les obligations.*

Le collège	L'élève	Les parents
<p><b>Education</b> L'ensemble de l'équipe éducative permet à chacun d'obtenir un niveau scolaire et de connaissance au maximum de ses possibilités.</p> <p>L'ensemble de l'équipe éducative aide et conseille en vue d'une orientation adaptée aux désirs et aux aptitudes de chaque élève.</p>	<p>J'ai le droit d'apprendre dans les meilleures conditions, donc...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- j'ai le matériel indispensable à mes études (livres, cahiers, classeurs, fournitures, tenue de sport..) et j'en prends soin.</li> <li>- je suis attentif et je ne perturbe pas le cours,</li> <li>- je tiens compte des conseils et observations qu'on peut me faire,</li> <li>- je fais les différents travaux écrits et oraux demandés par les enseignants, je participe aux diverses évaluations.</li> </ul>	<p>Ils procurent à leur enfant le matériel utile au travail et veillent à ce qu'il l'emporte au collège</p> <p>Ils développent et encouragent chez leur enfant la motivation, le sens de l'effort et de la responsabilité.</p> <p>Ils veillent à ce que leur enfant fasse bien le travail scolaire demandé à la maison.</p>
<p><b>Fréquentation - Absences:</b> L'assiduité est contrôlée.</p> <p>Les absences et retards sont contrôlés. Un appel est effectué à chaque début d'heure. En cas d'absence, le bureau de la vie scolaire avise la famille si celle-ci n'a pas déjà averti le collège.</p> <p>Les professeurs n'acceptent pas en cours un élève qui ne</p>	<p>J'ai le devoir d'assister à tous les cours (y compris les cours de soutien) et à toutes les activités concernant l'ensemble de la classe. Lorsque j'ai choisi une option, elle devient définitive.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Après une absence je dois, dès mon retour, présenter mon carnet rempli par mes parents: <ul style="list-style-type: none"> <li>• au bureau de la Vie Scolaire</li> <li>• aux professeurs qui me le</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute absence doit être signalée le plus rapidement possible au collège (téléphone, fax, courrier..)</li> <li>- Toute absence doit être justifiée dans le carnet de correspondance.</li> <li>- L'absentéisme d'un enfant peut entraîner des sanctions financières (suspension des allocations familiales)</li> <li>- Les parents peuvent autoriser par écrit leur enfant à quitter le collège quand il n'a pas cours (voir régime des sorties).</li> </ul>

Le collège	L'élève	Les parents
se serait pas présenté au bureau de la vie scolaire après une absence ou un retard.	<p>demandent.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Je m'informe de ce qui a été fait pendant mon absence et je me mets à jour le plus vite possible.</li> <li>- Si je n'ai pas cours, je vais en permanence. Je ne peux sortir sauf autorisation écrite de mes parents et accord de la Vie Scolaire</li> </ul>	
<p><b>Horaires- retards</b></p> <p>Sonnerie : 8h00 et 13h30 Les professeurs prennent aussitôt en charge les élèves.</p> <p>Récréations: 09h50 à 10h10 15h20 à 15h35</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- J'entre dans la cour avant la sonnerie.</li> <li>- Je me mets en rang à la sonnerie, avec ma classe à l'emplacement prévu.</li> <li>- Je me déplace dans l'établissement dans le calme.</li> <li>- Je dois arriver à l'heure. En cas de retard, je me présente au bureau de la Vie Scolaire qui me remet un billet d'entrée en cours ou en permanence. Tous les 3 retards, je suis sanctionné.</li> </ul>	<p>Tout retard dont les parents seraient responsables, doit être signalé dans le carnet de correspondance.</p> <p>- Les parents signeront chaque retard noté, pour information, par la Vie Scolaire dans le carnet.</p>

## DEVOIR de RESPECT et DROIT à L'INTEGRITE

*Pour être respecté au sein du collège, il faut respecter les autres. N'oublions pas que la loi considère les propos et les comportements discriminatoires comme un délit.*

Le collège	L'élève	Les parents
<p><b>Sécurité des personnes.</b> Le personnel d'encadrement (administratif, enseignant, surveillant) a droit au respect dans l'exercice de sa fonction</p> <p>Il a le droit de punir tout élève qui enfreint le règlement. Les punitions peuvent être également prononcées sur proposition d'un autre membre de la communauté éducative, par les personnels de direction et d'éducation.</p> <p>Tout objet confisqué temporairement sera récupéré par les parents à la Vie Scolaire ou auprès d'un personnel de direction.</p> <p><b>Droit au respect</b> Le personnel a le devoir de respecter l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il ne l'insulte pas</li> <li>- il n'exerce sur lui aucune violence</li> </ul>	<p>J'ai droit à la sécurité de ma personne, En conséquence j'ai des devoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Je ne dois pas avoir un comportement violent ou menaçant.</li> <li>- Je respecte la loi qui m'interdit de fumer</li> <li>- Je ne bouscule pas, même pour m'amuser.</li> <li>- Je n'apporte pas d'objet dangereux.</li> </ul> <p>Les appareils multimédia (du type MP3, baladeurs, téléphones mobiles, jeux etc...) doivent être rangés dans les sacs <u>avant d'entrer dans l'établissement.</u></p> <p>Je ne dois pas stationner aux abords du collège à la sortie des cours, pour des raisons de sécurité. Je ne dois donc pas rester trop longtemps devant l'établissement et dois avoir un comportement d'ambassadeur du collège.</p> <p>J'ai droit au respect : En conséquence j'ai des devoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Je respecte les autres.</li> <li>- Je respecte le travail du professeur et celui de mes camarades.</li> </ul>	<p>Les parents peuvent être tenus pour responsables des violences physiques ou morales que leur enfant peut faire subir à tout autre personne</p> <p>Les parents vérifient que leur enfant n'emporte pas de produit ou d'objet dangereux au collège.</p> <p>Par ailleurs, ils le mettent en garde contre l'utilisation abusive des MP3, baladeur, téléphone mobile etc...</p> <p>Les parents encouragent leur enfant à travailler et respectent les professeurs.</p> <p>Ils engagent le dialogue avec l'équipe pédagogique.</p>

<b>Le collège</b>	<b>L'élève</b>	<b>Les parents</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- il n'a pas de comportement raciste</li> <li>- il ne le « catalogue » pas</li> <li>- il ne fait pas de favoritisme</li> <li>- il n'impose pas ses idées politiques ou religieuses</li> </ul> <p><b>Sécurité des biens</b></p> <p>L'établissement ne peut être légalement tenu responsable des objets volés ou détériorés.</p> <p><b>Droit à un environnement de qualité</b></p> <p>Les locaux et le matériel mis à la disposition des élèves doivent être conservés en bon état.</p> <p>Le personnel chargé de l'entretien du collège a droit au respect de son travail et de sa fonction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je n'insulte personne.</li> <li>- Je ne profère pas de menaces.</li> <li>- Je porte une tenue convenable et sûre.</li> </ul> <p>J'ai droit à la sécurité de ce qui m'appartient :</p> <p>En conséquence j'ai des devoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Je ne vole pas</li> <li>- Je ne dégrade pas le matériel de mes camarades</li> </ul> <p>J'ai le droit d'évoluer dans un environnement propre et agréable à vivre :</p> <p>En conséquence j'ai des devoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- J'utilise les poubelles et je laisse les locaux propres (salles, couloirs, escaliers, cour).</li> <li>- Je ne mange pas, je ne mâche pas du chewing-gum dans les bâtiments du collège.</li> <li>- Je ne crache pas</li> <li>- Je ne fais pas de graffiti (tables, murs).</li> <li>- Je ne dégrade pas les locaux.</li> <li>- Je ne dégrade pas le matériel mis à ma disposition.</li> <li>- Je couvre mes livres, j'en prends soin car ils doivent servir à d'autres élèves qui ont le droit de les recevoir en bon état.</li> </ul>	<p>Les parents seront tenus pour responsables financièrement des dégradations causées par leur enfant. Les parents s'engagent à remplacer les livres perdus ou détériorés.</p> <p>Les parents veillent à ce que leur enfant porte une tenue convenable et sûre.</p> <p>Les parents veillent à ce que les livres soient couverts.</p>

## DROIT à la CITOYENNETE

*Le collège est un lieu privilégié d'apprentissage de la vie en société et de formation du citoyen. On y développera la réflexion critique et l'esprit de tolérance.*

<b>Le collège</b>	<b>L'élève</b>	<b>Les parents</b>
<p><u>Droit d'expression</u></p> <p>L'ensemble du personnel a le devoir de faire respecter le droit d'expression de chacun. A ces fins, il met à disposition des locaux et prend en charge des réunions, des débats et des élections en accord avec les textes en vigueur.</p>	<p>J'apprends à m'exprimer, à discuter, échanger des points de vue et à écouter dans le respect de la parole d'autrui et des idées de chacun.</p>	<p>Le carnet de correspondance, les différentes rencontres individuelles ou collectives, les conseils de classe et d'administration permettent aux parents d'exercer leur droit d'expression.</p>
<p><u>Droit de représentation</u></p> <p>Pour chaque élection, la vie scolaire a le devoir de mettre en place une procédure électorale respectueuse de la démocratie:</p>	<p>J'ai le droit de me présenter en tant que candidat aux différentes élections et le devoir de voter.</p> <p>Au Conseil d'Administration je suis</p>	<p>Les parents ont le droit et le devoir de s'impliquer dans les différentes consultations organisées par le collège et de</p>

<b>Le collège</b>	<b>L'élève</b>	<b>Les parents</b>
- élections des délégués de classe - élections des délégués au Conseil d'Administration.	représenté par 2 élèves élus.	participer à la vie de la communauté éducative.
<u>Droit d'association</u>  Dans le cadre du Foyer Socio-Educatif et de l'Union Nationale du Sport Scolaire, des activités, des clubs et des rencontres sportives offrent à chacun des possibilités de découvertes, d'échanges et d'ouverture	J'ai la possibilité de participer aux divers clubs et aux activités (culturelles et sportives) qui me sont proposés au collège. Ils me permettent de m'intégrer pleinement et plus efficacement dans la vie de l'établissement.	Les parents ont la possibilité d'adhérer aux différentes associations de parents d'élèves et d'exercer par ce biais leurs responsabilités au sein du collège.

## RECOMPENSES et SANCTIONS

Le non respect du règlement intérieur et tout comportement non respectueux des règles de la vie sociale ainsi que l'absence de travail entraînent une sanction.

De même, tout élève peut être encouragé, félicité pour son attitude méritoire.

<b>Le collège</b>	<b>L'élève</b>	<b>Les parents</b>
<p>Toute personne qui sanctionne un élève doit en donner les motifs.</p> <p>La Vie Scolaire informe la famille des sanctions.</p> <p>L'exclusion est prononcée par le chef d'établissement.</p> <p>Pour des raisons de sécurité des personnes ou des biens, le chef d'établissement peut interdire l'accès des locaux à un élève.</p> <p>Le passage devant le Conseil de Discipline est décidée par le chef d'établissement.</p> <p><b>Récompenses</b> Le conseil de classe et l'équipe éducative peuvent formuler les Félicitations et Compliments en fonction des résultats scolaires et</p>	<p>Si je ne respecte pas le règlement intérieur ou les règles de la vie en société, je risque en fonction de la gravité des faits les punitions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un avertissement oral</li> <li>- Un avertissement écrit sur le carnet de correspondance</li> <li>- La présentation d'excuses orales ou écrites.</li> <li>- Un devoir supplémentaire à faire signer par les parents.</li> <li>- Des heures de retenue durant lesquelles sera effectué un travail scolaire supplémentaire ou d'utilité collective.</li> <li>- Une exclusion ponctuelle de cours avec un travail supplémentaire ou d'utilité collective.</li> </ul> <p>Je risque, en cas de faits très graves des sanctions plus lourdes. Le chef d'établissement peut prononcer les sanctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un avertissement</li> <li>- Un blâme.</li> <li>- Une exclusion temporaire de l'établissement de un à 8 jours.</li> <li>- La convocation devant la Commission d'Education composée du chef d'établissement ou son adjoint, de la CPE, du Professeur Principal, et de l'Assistante Sociale</li> <li>- La comparution devant le Conseil de Discipline.</li> </ul> <p>Le Conseil de Discipline peut prononcer les sanctions suivantes :</p>	<p>Les parents montrent qu'ils ont pris connaissance de l'avertissement ou du bulletin de retenue, en le signant.</p> <p>Les parents doivent signer l'information concernant l'exclusion de cours dans le carnet de correspondance.</p> <p>La présence des parents est souhaitée.</p> <p>La présence des parents est obligatoire.</p>

Le collègue	L'élève	Les parents
des Encouragements en fonction du mérite et de la bonne volonté.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un avertissement</li> <li>- un blâme</li> <li>- une exclusion temporaire de l'établissement qui ne peut excéder une durée d'un mois</li> <li>- une exclusion définitive de l'établissement.</li> </ul>	

## RELATIONS AVEC LA FAMILLE

Le collègue	Elève	Parents
<p><b>Documents concernant la scolarité.</b></p> <p><b>Le règlement intérieur.</b> Il figure dans le carnet de correspondance. En début d'année, le professeur principal le présente aux élèves</p> <p><b>Le carnet de correspondance.</b> Chaque professeur ayant inscrit ou fait inscrire une information dans le carnet de correspondance doit vérifier que celle-ci a été signée par les responsables de l'élève. Le professeur principal s'assure régulièrement que les parents ont pris connaissance des informations et signe le carnet de correspondance.</p> <p><b>L'agenda ou le cahier de textes de l'élève.</b> Chaque professeur fait noter aux élèves le travail à effectuer pour les cours suivants</p> <p><b>Les bulletins scolaires.</b> Un relevé de notes est envoyé aux parents à la mi-trimestre. Après le conseil de classe (un par trimestre) un bulletin scolaire est envoyé aux familles.</p> <p><b>Les rendez-vous.</b> Le collègue peut contacter les parents en cas de problème et peut demander à les rencontrer.</p> <p><b>Les rencontres Parents-Professeurs.</b> Des rencontres régulières sont organisées par niveau et par classe.</p>	<p>En début d'année, je prends connaissance du règlement intérieur, je le signe et je m'engage ainsi à le respecter.</p> <p>Je dois toujours avoir dans mon cartable mon carnet de correspondance. J'en prends particulièrement soin, je le protège d'une couverture et je ne le détériore pas par des dessins et annotations. Je présente mon carnet à mes parents, au professeur ou à toute autre personne concernée, chaque fois qu'une information y est inscrite ou chaque fois qu'on me le demande.</p> <p>J'ai toujours mon cahier de textes et je note régulièrement et avec exactitude tous mes devoirs et mes leçons.</p> <p>Je dois transmettre les demandes de rendez-vous.</p> <p>J'informe mes parents des dates des rencontres.</p>	<p>Durant l'année scolaire les parents informent le collègue de tout changement de situation familiale, de domicile, de coordonnées téléphoniques. Les parents prennent connaissance du règlement intérieur. Ils le signent et s'engagent à ce que leur enfant le respecte.</p> <p>Le carnet de correspondance renseigne les parents sur le travail et la conduite de leur enfant, ainsi que sur la vie du collègue. Il leur permet de communiquer à leur tour avec l'établissement. Les parents doivent consulter ce carnet au moins une fois par semaine et signer toutes les informations qu'il contient. En cas de dégradation le nouveau carnet de correspondance sera facturé.</p> <p>Les parents avertissent le collègue si aucun document ne parvient à leur domicile après le conseil de classe.</p> <p>Par le biais du carnet de correspondance, les parents peuvent prendre rendez-vous avec tout adulte du collègue.</p> <p>Les parents font leur possible pour participer à ces réunions.</p>

## ACTIVITES SPORTIVES

<b>Le collège</b>	<b>L'élève</b>	<b>Les parents</b>
<p><b>Education Physique et Sportive</b> Le cours d'E.P.S. est obligatoire et nécessite une tenue appropriée. Les déplacements entre le collège et les installations sportives se font sous la responsabilité du professeur. En fin de journée, si <b>tous</b> les responsables légaux en ont donné l'autorisation écrite, la dispersion peut se faire sur les lieux d'E.P.S. L'absence d'une seule autorisation entraînera le retour de tous les élèves au collège. Des dispenses d'E.P.S. peuvent être accordées sur production d'un certificat médical précisant les exercices interdits et la durée de la dispense. Des dispenses formulées par les parents, peuvent être accordées par le professeur mais elles doivent rester exceptionnelles. Le professeur prend note de la dispense et décide si l'élève assiste au cours ou s'il se rend en permanence. Il en informe le bureau de la Vie Scolaire . L'élève ne sera autorisé à sortir que si sa dispense est supérieure à 3 mois et si ses parents ont fait une demande écrite.</p> <p><b>U.N.S.S. Union Nationale du Sport Solaire</b> Des activités sportives sont proposées dans le cadre de l'UNSS aux élèves sur la base du volontariat.</p>	<p>Au début de chaque cours, j'attends que le professeur nous conduise aux installations sportives. En aucun cas je vais au gymnase seul. En cas de retard, je me rends à la Vie Scolaire.</p> <p>J'apporte une tenue de sport. Si j'oublie ma tenue, je dois le dire au professeur avant le début du cours.</p> <p>Pendant les déplacements et pendant les cours d'E.P.S. je respecte le règlement intérieur du collège. Je respecte scrupuleusement les consignes du professeur. Je n'utilise pas d'appareils électroniques, ni de portable. Le chewing-gum est strictement interdit pendant la pratique sportive.</p> <p>En cas de dispense je présente mon certificat médical à la CPE qui en fera une photocopie et me remettra un exemplaire pour le professeur d'E.P.S. Je présente ma dispense au professeur au moment où il fait l'appel dans la cour.</p> <p>Suivant la décision du professeur je vais en cours ou en permanence. Je ne pourrais sortir que si ma dispense est supérieure à 3 mois et si j'ai l'accord écrit de mes parents, l'accord du professeur d'E.P.S. et celui de la Vie Scolaire (tampon).</p> <p>Je ne peux participer aux activités de l'UNSS que si je suis licencié(e). Je m'engage à participer régulièrement aux entraînements et aux compétitions.</p>	<p>Les parents veillent à ce que leur enfant n'oublie pas sa tenue de sport.</p> <p>Pour toute dispense, les parents préviennent le collège. Ils fournissent un certificat médical précisant les exercices interdits et la durée de la dispense. Exceptionnellement, ils peuvent formuler dans le carnet de correspondance une demande de dispense ponctuelle.</p> <p>Les parents remplissent les formalités concernant l'inscription à l'UNSS.</p>

Signatures :

Le Principal,

L'élève,

Les Parents,